



PREFET DE LA SOMME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DE LA SOMME

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS MARQUENTERRE BAIE DE SOMME

Règlement



Maîtrise d'ouvrage

Préfet de la Somme
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme
1 boulevard du Port
80026 Amiens Cedex 01

Sommaire

Chapitre 1 Cadre général

	8
1.1.Cadre juridique.....	8
1.2.Champ d'application géographique.....	9
1.3.Le règlement du plan de prévention des risques naturels.....	9
1.3.1.Principes du plan de prévention des risques naturels.....	9
1.3.2.Objet du règlement.....	10
1.3.3.Nature juridique du plan de prévention des risques naturels et sanctions.....	10
1.4.Types du zonage réglementaire.....	12
1.4.1.Définition des aléas.....	12
1.4.2.Définition de la nature des zones.....	12
1.4.3.Caractéristiques du zonage.....	13
1.4.4.Cas d'une parcelle située sur plusieurs zones réglementaires.....	15
1.4.5.Notion de cote de référence.....	15

Chapitre 2 Dispositions générales applicables en zones R, BP, S1, S2, S3 et S4

17

2.1 Aménagement et gestion des eaux.....	17
2.2 Constructions et ouvrages.....	17
2.3 Réseaux, infrastructures et équipements publics.....	19
2.4 Organisation des lieux de vie.....	19

Chapitre 3 Dispositions spécifiques à chaque zone

20

3.1 Zone R	20
3.1.1 Interdictions.....	20
3.1.2 Autorisations.....	20
3.1.2.1 Aménagement du littoral.....	20
3.1.2.2 Constructions, installations, ouvrages, aménagements, infrastructures et équipements nouveaux.....	20
3.1.2.2.1 Activités qui sont nécessairement à proximité de l'eau.....	20
3.1.2.2.2 Assainissement non collectif.....	21
3.1.2.2.3 Réseaux.....	21
3.1.2.2.4 Fouilles archéologiques.....	21
3.1.2.3 Constructions, installations, ouvrages, aménagements, infrastructures et équipements existants.....	21
3.1.2.3.1 Infrastructures de transport.....	21
3.1.2.3.2 Rénovation et aménagement.....	21
3.1.2.3.3 Reconstruction après sinistre.....	22
3.1.2.3.4 Changement de destination.....	22
3.1.2.3.5 Réseaux.....	22

3.1.2.3.6 Terrain de camping, de caravaneage, d'habitations légères de loisirs et de résidences mobiles de loisirs.....	22
3.1.2.3.7 Installations classées.....	23
3.2 Bande de précaution.....	24
3.2.1 Interdictions.....	24
3.2.2 Prescriptions	24
3.2.3 Autorisations	24
3.2.3.1 Aménagement du littoral.....	24
3.2.3.2 Constructions, installations, ouvrages, aménagements, infrastructures et équipements nouveaux.....	25
3.2.3.2.1 Activités qui sont nécessairement à proximité de l'eau.....	25
3.2.3.2.2 Assainissement non collectif.....	25
3.2.3.2.3 Réseaux.....	25
3.2.3.2.4 Fouilles archéologiques.....	25
3.2.3.3 Constructions, installations, ouvrages, aménagements, infrastructures et équipements existants.....	25
3.2.3.3.1 Infrastructures de transport.....	25
3.2.3.3.2 Rénovation et aménagement.....	26
3.2.3.3.3 Reconstruction après sinistre.....	26
3.2.3.3.4 Réseaux.....	26
3.2.3.3.5 Espace refuge.....	26
3.2.3.3.6 Changement de destination.....	27
3.2.3.3.7 Terrains de camping, de caravaneage, d'habitations légères de loisirs et de résidences mobiles de loisirs.....	27
3.3 Zone S1.....	28
3.3.1 Interdictions.....	28
3.3.2 Prescriptions	28
3.3.3 Autorisations	28
3.3.3.1 Aménagement du littoral.....	28
3.3.3.2 Constructions, installations, ouvrages, aménagements, infrastructures et équipements nouveaux.....	29
3.3.3.2.1 Comblement des parcelles non bâties en centre urbain.....	29
3.3.3.2.2 Infrastructures de transport.....	29
3.3.3.2.3 Activités qui sont nécessairement à proximité de l'eau.....	29
3.3.3.2.4 Assainissement non collectif.....	29
3.3.3.2.5 Assainissement collectif.....	30
3.3.3.2.6 Réseaux.....	30
3.3.3.2.7 Aménagement de terrains d'activités de plein air.....	30
3.3.3.2.8 Activités de nature.....	30
3.3.3.2.9 Équipements publics.....	30
3.3.3.2.10 Fouilles archéologiques.....	30
3.3.3.2.11 Carrières d'extraction de matériaux.....	31
3.3.3.3 Constructions, installations, ouvrages, aménagements, infrastructures et équipements existants.....	31
3.3.3.3.1 Infrastructures de transport.....	31
3.3.3.3.2 Rénovation et aménagement.....	31
3.3.3.3.3 Reconstruction après sinistre.....	31
3.3.3.3.4 Extension pour les maisons à usages d'habitation	31

3.3.3.3.5 Activités agricoles et horticoles	32
3.3.3.3.6 Industrie, commerce, activité de service, bureau, établissement d'intérêt collectif, service public.....	32
3.3.3.3.7 Espace refuge.....	32
3.3.3.3.8 Changement de destination.....	32
3.3.3.3.9 Assainissement collectif.....	33
3.3.3.3.10 Réseaux.....	33
3.3.3.3.11 Terrains de camping, de caravane, d'habitations légères de loisirs et de résidences mobiles de loisirs.....	33
3.3.3.3.12 Aménagement de terrains d'activités de plein air.....	34
3.4 Zone S2.....	35
3.4.1 Interdictions.....	35
3.4.2 Prescriptions.....	35
3.4.3 Autorisations.....	35
3.4.3.1 Aménagement du littoral.....	35
3.4.3.2 Constructions, installations, ouvrages, aménagements, infrastructures et équipements nouveaux.....	36
3.4.3.2.1 Comblement des parcelles non bâties en centre urbain.....	36
3.4.3.2.2 Infrastructures de transport.....	36
3.4.3.2.3 Activités qui sont nécessairement à proximité de l'eau.....	36
3.4.3.2.4 Assainissement non collectif.....	36
3.4.3.2.5 Assainissement collectif.....	36
3.4.3.2.6 Réseaux.....	37
3.4.3.2.7 Aménagement de terrains d'activités de plein air.....	37
3.4.3.2.8 Activités de nature.....	37
3.4.3.2.9 Équipements publics.....	37
3.4.3.2.10 Fouilles archéologiques.....	37
3.4.3.2.11 Carrières d'extraction de matériaux.....	38
3.4.3.3 Constructions, installations, ouvrages, aménagements, infrastructures et équipements existants.....	38
3.4.3.3.1 Infrastructures de transport.....	38
3.4.3.3.2 Rénovation et aménagement.....	38
3.4.3.3.3 Reconstruction après sinistre.....	38
3.4.3.3.4 Extension pour les maisons à usage d'habitation.....	38
3.4.3.3.5 Annexes aux bâtiments à usage d'habitation existants.....	39
3.4.3.3.6 Activités agricoles et horticoles.....	39
3.4.3.3.7 Industrie, commerce, activité de service, bureau, établissement d'intérêt collectif, service public.....	39
3.4.3.3.8 Espace refuge.....	39
3.4.3.3.9 Changement de destination.....	40
3.4.3.3.10 Assainissement collectif.....	40
3.4.3.3.11 Réseaux.....	40
3.4.3.3.12 Terrains de camping, de caravane, d'habitations légères de loisirs et de résidences mobiles de loisirs.....	40
3.4.3.3.13 Installations classées.....	41
3.4.3.3.14 Aménagement de terrains d'activités de plein air.....	41
3.5 Zone S3.....	42
3.5.1 Interdictions.....	42

3.5.2 Autorisations.....	42
3.5.2.1 Aménagement du littoral.....	42
3.5.2.2 Constructions, installations, ouvrages, aménagements, infrastructures et équipements nouveaux.....	42
3.5.2.2.1 Constructions et ouvrages.....	42
3.5.2.2.2 Infrastructures de transport.....	43
3.5.2.2.3 Activités qui sont nécessairement à proximité de l'eau.....	43
3.5.2.2.4 Assainissement non collectif.....	43
3.5.2.2.5 Assainissement collectif.....	43
3.5.2.2.6 Réseaux.....	44
3.5.2.2.7 Activités agricoles et horticoles.....	44
3.5.2.2.8 Aménagement de terrains d'activités de plein air.....	44
3.5.2.2.9 Fouilles archéologiques.....	44
3.5.2.2.10 Carrières d'extraction de matériaux.....	44
3.5.2.2.11 Équipements publics.....	44
3.5.2.3 Constructions, installations, ouvrages, aménagements, infrastructures et équipements existants.....	45
3.5.2.3.1 Infrastructures de transport.....	45
3.5.2.3.2 Rénovation et aménagement.....	45
3.5.2.3.3 Extension.....	46
3.5.2.3.4 Annexes aux bâtiments existants.....	46
3.5.2.3.5 Aménagement de terrains d'activités de plein air.....	46
3.5.2.3.6 Changement de destination.....	46
3.5.2.3.7 Assainissement collectif.....	46
3.5.2.3.8 Réseaux.....	47
3.5.2.3.9 Activités agricoles et horticoles.....	47
3.5.2.3.10 Terrains de camping, de caravane, d'habitations légères de loisirs et de résidences mobiles de loisirs.....	47
3.5.2.3.11 Etablissements existants à vocation touristique liés à la découverte de la faune et de la flore du littoral.....	47
3.6 Zone S4.....	49
3.6.1 Interdictions.....	49
3.6.2 Autorisations.....	49
3.6.2.1 Aménagement du littoral.....	49
3.6.2.2 Constructions, installations, ouvrages, aménagements, infrastructures et équipements nouveaux.....	49
3.6.2.2.1 Constructions et ouvrages.....	49
3.6.2.2.2 Infrastructures de transport.....	50
3.6.2.2.3 Activités qui sont nécessairement à proximité de l'eau.....	50
3.6.2.2.4 Assainissement non collectif.....	50
3.6.2.2.5 Assainissement collectif.....	50
3.6.2.2.6 Réseaux.....	51
3.6.2.2.7 Activités agricoles et horticoles.....	51
3.6.2.2.8 Aménagement de terrains d'activités de plein air.....	51
3.6.2.2.9 Fouilles archéologiques.....	51
3.6.2.2.10 Carrières d'extraction de matériaux.....	51
3.6.2.2.11 Équipements publics.....	51
3.6.2.3 Constructions, installations, ouvrages, aménagements, infrastructures et	

équipements existants.....	52
3.6.2.3.1 Infrastructures de transport.....	52
3.6.2.3.2 Rénovation et aménagement.....	52
3.6.2.3.3 Extension.....	53
3.6.2.3.4 Annexes aux bâtiments existants	53
3.6.2.3.5 Changement de destination.....	53
3.6.2.3.6 Assainissement collectif.....	53
3.6.2.3.7 Réseaux.....	53
3.6.2.3.8 Activités agricoles et horticoles.....	53
3.6.2.3.9 Terrains de camping, de caravaneage, d'habitations légères de loisirs et de résidences mobiles de loisirs.....	54
3.6.2.3.10 Établissements existants à vocation touristique liés à la découverte de la faune et de la flore du littoral.....	54
3.6.2.3.11 Aménagement de terrain d'activités de plein air.....	54
Chapitre 4 Dispositions en matière de prévention, de protection et de sauvegarde	
	56
4.1 Mesures de prévention.....	56
4.2 Mesures de protection.....	56
4.2.1 Diagnostic des réseaux et des ouvrages de production et de stockage d'eau potable et d'assainissement collectif situés en zone R, BP, S1, S2, S3 ou S4	56
4.2.2 Établissements publics.....	57
4.3 Mesures de sauvegarde.....	57
4.3.1 Plan d'évacuation des établissements recevant du public.....	58
4.3.2 Mesures de sauvegarde relatives aux terrains de camping.....	58
4.4 Recommandations.....	58
4.4.1 Zones de risque de recul du trait de côte littorale.....	58
4.4.2 Zones de risque submersion marine.....	59
LISTE DES TERMES ET LEUR DÉFINITION, UTILES À LACOMPRÉHENSION DU DOCUMENT	

Le Marquenterre est la région littorale qui s'étend entre les estuaires de la Somme au Sud et de l'Authie au Nord. Ce « plat pays » est constitué d'une mosaïque de marais maritimes, de marais d'eau douce et de cordons littoraux actuels ou fossiles.

Ils sont limités à l'Est par des falaises mortes taillées dans la craie du plateau picard, et protégés à l'Ouest par un vaste massif dunaire culminant à plus de 30 m d'altitude. Ces dunes se sont construites à partir des atterrissements de sable le long d'une plage bordant la mer de la Manche. Cette plage s'est allongée vers le Nord sur plus de 5 km de Quend-plage jusqu'à la pointe de Routhiauville.

Ces terrains, d'altitudes souvent inférieures au niveau des pleines mers, et constitués de sédiments facilement mobilisables, sont, de ce fait, très exposés au recul du trait de côte et à la submersion marine par la mer lors des tempêtes exceptionnelles.

Ils ont ainsi été envahis par la mer à de multiples reprises, du fait en particulier de la submersion marine ou de la rupture des digues et des quais élevés sur le littoral pour retenir les eaux.

C'est pourquoi, le Préfet de la Somme a initié par arrêté du 10 mai 2010 l'élaboration d'un plan de prévention des risques naturels de submersion marine et de recul du trait de côte sur 10 communes du département de la Somme : Fort-Mahon plage, Quend, Saint-Quentin-en-Tourmont, Rue, Le Crotoy, Favières, Ponthoile, Noyelles-sur-mer, Boismont et Saint-Valéry-sur-Somme.

Le plan de prévention des risques naturels Marquenterre - Baie de Somme s'étend ainsi sur un territoire de 200 km² de superficie occupé par une population de 13 556 habitants lors du recensement de 2009 (source INSEE).